



PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES NUMÉRIQUES

La transformation numérique de notre société présente des opportunités de progrès humain mais aussi des défis et des risques. Si les États ont pour rôle de protéger les droits de l'homme et l'État de droit dans ce nouvel environnement, les entreprises jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins de l'ère actuelle car elles fournissent et contrôlent son infrastructure. Le partenariat avec le Conseil de l'Europe leur permet de travailler aux côtés des gouvernements sur les politiques relatives au numérique.

Aperçu du cadre de coopération du
Conseil de l'Europe avec les sociétés
de l'internet et les associations
représentatives

Fiche
thématique

Société de
l'information

www.coe.int/freedomofexpression

PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES NUMÉRIQUES

Évaluer les défis

L'évolution technologique rapide et la fourniture transfrontière de services numériques, notamment sur internet, créent des opportunités mais aussi des défis pour les utilisateurs (criminalité et insécurité en ligne, extrémisme et violence, abus et intolérance). Si l'État a pour rôle de protéger en premier les droits de l'homme et les libertés fondamentales de chacun, il ne peut rien sans coopérer avec de nombreux acteurs.

La **Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2016-2019** du Conseil de l'Europe a reconnu le rôle essentiel joué par les entreprises numériques, en fournissant des services de base et en facilitant l'exercice des droits en ligne. La Stratégie a donc préconisé le renforcement du dialogue et de la coopération avec les sociétés de l'internet et leurs associations représentatives pour relever ensemble les défis que pose la transformation numérique.

Nouer des partenariats

Le 8 novembre 2017, à l'occasion du Forum mondial de la démocratie, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a signé les premiers **accords de partenariat**, sous la forme d'un échange de lettres, avec les représentants de huit sociétés de technologie de premier plan et six associations. Deux autres entités ont rejoint le partenariat en 2018 et neuf autres en 2020 portant à vingt-cinq le nombre de participants :

- Apple, AT&T, BT, Cloudflare, Deutsche Telekom, Element AI, Facebook, Google, IBM, Intel, Kaspersky Lab, Microsoft, Orange et Telefónica.
- Computer & Communications Industry Association (CCIA), DigitalEurope, EuroSPA, European Digital SME Alliance, l'Association européenne des exploitants de réseaux de télécommunications (ETNO), l'Initiative mondiale des réseaux (GNI), GSMA, ICCO, IEEE, The Internet Society (ISOC) et RIPE NCC.

Des accords supplémentaires sont en cours avec d'autres partenaires. Pour plus d'informations, veuillez utiliser le bouton "Nous contacter" sur le site Web de la Division Médias et Internet à l'adresse www.coe.int/freedomofexpression.

Renforcer la coopération

Le partenariat permet aux entreprises et aux associations de participer à toute une série d'activités du Conseil de l'Europe, et de travailler aux côtés des gouvernements sur les **politiques numériques**. La coopération pourra concrètement aborder, entre autres, les questions suivantes :

- la bioéthique
- la protection des enfants en ligne
- la lutte contre la cybercriminalité et l'utilisation de l'internet à des fins terroristes
- la protection des données, y compris les mégadonnées
- l'intelligence artificielle
- la promotion de l'éducation au numérique
- la numérisation du patrimoine et des services culturels

- Les abus dans l'expression en ligne (incitation à la violence), la désinformation
- les élections démocratiques et le vote électronique
- la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption

Explorer de nouvelles voies

La coopération dans le cadre du partenariat entre le Conseil de l'Europe et les entreprises numériques et leurs associations représentatives peut prendre diverses formes :

- participation aux travaux des comités et d'autres organes, instances et structures intergouvernementales ou d'experts du Conseil de l'Europe pour contribuer à la rédaction de normes légalement et politiquement contraignantes
- co-organisation de conférences et d'autres actions de sensibilisation
- mise à disposition d'expertise pour les études et les rapports thématiques du Conseil de l'Europe (auditions d'experts, sessions de réflexion, ...)
- profiter de l'expertise du Conseil de l'Europe (formations, sessions, séminaires,...)
- projets conjoints, partenariats ciblés

Tenir compte des avantages

Pour les entreprises numériques et leurs associations représentatives, le partenariat est une opportunité unique :

- de **renforcer la confiance des utilisateurs** dans leurs services en reconnaissant publiquement leur responsabilité sociale d'entreprise et leur engagement à respecter et promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit en ligne.
- de **mieux comprendre** les cadres juridiques du Conseil de l'Europe et les considérations politiques internationales (prévention de la cybercriminalité, protection des données, discours de haine, etc.).
- d'**avoir accès à un réseau d'échange et de dialogue entre les 47 États membres et les 6 États observateurs du Conseil de l'Europe et des organisations de la société civile** qui serve à alerter rapidement sur les défis de plus en plus complexes et mouvants que la société de l'information pose sur le plan juridique et celui des droits de l'homme.
- de **mieux comprendre les attentes des États et de la société**, en particulier dans les pays où elles s'installent.
- d'**éclairer l'évolution des politiques numériques du Conseil de l'Europe**. La participation active aux échanges permet de veiller à ce que les recommandations et les instruments juridiques soient bien écrits, qu'ils posent des règles réalistes et des recommandations applicables pour faire face aux défis existants avec une certaine flexibilité de manière à traiter des questions futures.
- de **concevoir et de mettre en oeuvre plus efficacement leur responsabilité sociale**. Les bénéfices tirés de l'expertise du Conseil de l'Europe et de la coopération avec d'autres acteurs aident à mieux satisfaire aux normes internationales des droits de l'homme et à optimiser l'investissement dans ces initiatives.